

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,

ET LE 08 OCTOBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR Gérard LABORDERIE, MAIRE

Date de la convocation : **03 OCTOBRE 2024**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, GUILBOT Bernard, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine

Était excusé et non représenté :

Étaient Absents : BODET Roger,

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2024_10_12

Complète les délibérations n°2024_07_13 et n°2024_07_14 du 9 juillet 2024,

Objet : projet de création d'un Parc paysager et de loisirs intergénérationnel à l'arrière de la Salle Omnisports :

- **Attribution du marché de travaux de plantation de la phase 2**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024_07_13 et n°2024_07_14 du 9 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé le coût prévisionnel des travaux de la seule PHASE 2 en semi régie/entreprises pour 133 600,35 € H.T, et il a été arrêté le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour cette phase.

Il a été approuvé

Il est choisi de réaliser les travaux de « création des espaces paysagers et des noues » (plantations d'arbres et de cépées, de graminées, de vivaces, de fougères et la création de gazons et de prairies fleuries) par marché de travaux au profit d'une entreprise paysagère.

Pour ce faire et conformément au code de la commande publique, une consultation par procédure adaptée a été lancée pour le coût estimé à 120 317,50 € H.T.

La consultation des entreprises a été publiée le 4 août 2024 par avis d'appel à concurrence sur le site du BOAMP pour une remise des offres à la date limite du 23 septembre 2024.

L'ouverture des plis a eu lieu le 23 septembre 2024 et au cours de l'analyse des offres il a été demandé aux candidats des précisions d'informations techniques et d'ajustement des prix en respect des règles de négociation.

4 offres ont été reçues dont 3 conformes au dossier de consultation.

A la lecture des offres et le rapport d'analyse du maître d'œuvre présentée le 3 octobre 2024, il peut être attribué l'entreprise la mieux disante, le marché dans les conditions financières validées par le conseil du 9 juillet 2024 :

Lot	Estimatif	Offres retenues	Entreprises attributaires
UNIQUE	120 317,50 € H.T.	110 572,82 € H.T.	ID VERDE (79)

Malgré sa délégation consentie, Monsieur Le Maire préfère soumettre à l'approbation du conseil municipal l'attribution du marché de ce sous-projet comme présenté ci-dessus et l'autoriser à le signer avec l'entreprise désignée.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à **l'unanimité des votants (3 ABSTENTIONS (ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie))**, décide de :

- **APPROUVER et AUTORISER** le Maire, ou son représentant, ou l'adjoint délégué, **à signer** le marché correspondant au vu de l'offre la mieux disante ainsi que tout acte afférant et en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 8 octobre 2024, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
Bernard GUILBOT**